

Catégories de médicaments

Catégorie	Caractéristique	Soumettre la demande de remboursement à	
		RAMQ	SSQ
Médicament générique versus Médicament d'origine	<p>Un médicament générique est un médicament identique ou équivalent à celui d'une marque mais produit et vendu sous un autre nom. Une fois approuvé par Santé Canada, il est réputé contenir les mêmes ingrédients actifs que le médicament d'origine et satisfait aux mêmes normes de qualité et d'efficacité. Seuls les ingrédients non médicamenteux responsables de la couleur, de la forme, du format et du goût peuvent différer de ceux du médicament d'origine.</p> <p>Le prix d'un médicament générique est généralement moins élevé que celui d'un médicament d'origine. La RAMQ rembourse selon le prix le plus bas.</p> <p>Les personnes qui souhaitent obtenir le médicament d'origine, plutôt que le médicament générique correspondant, peuvent le faire. Dans ces cas, la RAMQ rembourse uniquement le montant prévu pour le générique. La personne doit alors payer la différence entre les deux, le cas échéant (excepté si le médecin inscrit « Ne pas substituer » sur la prescription).</p>	✓	
Médicament d'exception et patient d'exception	<p>La couverture des médicaments d'exception non codifiés et des médicaments demandés au moyen de la mesure du patient d'exception nécessite une autorisation préalable. Le médecin doit transmettre à la RAMQ une demande d'autorisation de paiement. La RAMQ étudie les demandes et décide si le remboursement de ce médicament est applicable. La décision est communiquée au patient et à son médecin.</p>	✓ (Pas de garantie de remboursement)	
Médicament « hors liste »	<p>La RAMQ couvre plus de 8 000 médicaments obtenus sur ordonnance. Un médicament dit « hors liste » en est un qui ne fait pas partie de cette liste. La RAMQ ne rembourse donc pas.</p> <p>Le pharmacien devrait avoir le réflexe de soumettre la demande de remboursement à SSQ advenant le cas où le médicament ferait partie de la liste des médicaments d'ASSUREQ sous la garantie « médicaments admissibles ».</p>		✓ (Pas de garantie de remboursement)

Ordonnance présentée à la pharmacie

